

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juin 2025

---

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 651

présenté par

M. Dive

-----

**ARTICLE PREMIER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3<sup>o</sup> *quater* Assurer la pérennité et la compétitivité des industries stratégiques françaises, en veillant à leur accès à une énergie abondante, décarbonée et à coût maîtrisé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à intégrer dans les principes fondamentaux de la politique énergétique nationale un objectif de soutien explicite aux industries stratégiques françaises. La transition énergétique ne peut réussir sans une attention particulière portée aux secteurs industriels essentiels à notre souveraineté économique, à la vitalité de nos territoires et à l'emploi local. Or, ces secteurs, notamment l'agroalimentaire, la métallurgie, la chimie, le bâtiment ou encore la logistique, sont directement exposés à la hausse et à la volatilité des prix de l'énergie. Garantir à ces filières un accès à une énergie abondante, stable et décarbonée est indispensable pour leur permettre de réussir leur propre transition sans perdre en compétitivité, ni subir une désindustrialisation accélérée.